

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels
30 juin 2019 et 2018
(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, les états financiers individuels ci-joints (les « états financiers ») donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2019 et 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CRCD qui comprennent :

- les bilans individuels au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018;
- les états individuels du résultat global pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2019 et 2018;
- les états individuels des variations de l'actif net pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2019 et 2018;
- les tableaux individuels des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2019 et 2018;
- les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CRCD à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CRCD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCDC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CRCDC à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CRCDC à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 15 août 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Bilans individuels

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)

	Notes	Au 30 juin 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
ACTIF			
Investissements à impact économique québécois	7	1 146 806	1 080 069
Autres investissements	8	990 956	1 028 968
Immobilisations incorporelles	10	2 561	1 023
Impôts sur le bénéfice	19	31 317	26 477
Comptes débiteurs	11	44 778	45 981
Encaisse	12	12 174	12 428
		2 228 592	2 194 946
PASSIF			
Passifs financiers	13	4 956	4 726
Impôts sur le bénéfice	19	2 994	15 097
Comptes créditeurs	14	8 591	6 319
		16 541	26 142
ACTIF NET	16	2 212 051	2 168 804
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION		138 088 850	141 391 214
ACTIF NET PAR ACTION ORDINAIRE		16,02	15,34

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

Sylvie Lalande, ASC,C.Dir, administratrice

Chantal Bélanger, FCPA, FCGA, administratrice

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

États individuels du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le bénéfice net par action ordinaire)

	Notes	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Intérêts	7	13 584	11 715
Dividendes et distributions		10 498	9 509
Frais d'administration		96	103
		24 178	21 327
GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS			
Réalisés		20 134	5 855
Non réalisés		67 078	68 449
		87 212	74 304
TOTAL DES PRODUITS ET DES GAINS SUR INVESTISSEMENTS			
		111 390	95 631
CHARGES			
Frais de gestion		9 701	12 701
Autres frais d'exploitation	18	2 752	2 351
Services aux actionnaires	18	5 818	2 313
		18 271	17 365
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS			
Impôts sur le bénéfice (recouvrement)	19	93 119 (381)	78 266 326
BÉNÉFICE NET DE LA PÉRIODE			
		93 500	77 940
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES			
		139 731 711	136 300 656
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE			
		0,67	0,57

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

États individuels des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions (note 16)						Bénéfices non répartis	Actif net
	Actions « Émission » ⁽¹⁾		Actions « Échange » ⁽¹⁾		Total			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	141 391 214	1 577 431	-	-	141 391 214	1 577 431	591 373	2 168 804
Bénéfice net de la période	-	-	-	-	-	-	93 500	93 500
Opérations sur le capital-actions ⁽²⁾								
Émission d'actions ordinaires	24 792	363	-	-	24 792	363	-	363
Rachat d'actions ordinaires	(3 327 156)	(34 314)	-	-	(3 327 156)	(34 314)	(16 302)	(50 616)
Echange d'actions ordinaires	(6 790 166)	(67 831)	6 790 166	99 612	-	31 781	(31 781)	-
SOLDE AU 30 JUIN 2019	131 298 684	1 475 649	6 790 166	99 612	138 088 850	1 575 261	636 790	2 212 051
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	138 079 685	1 501 550	-	-	138 079 685	1 501 550	443 792	1 945 342
Bénéfice net de la période	-	-	-	-	-	-	77 940	77 940
Opérations sur le capital-actions ⁽²⁾								
Émission d'actions ordinaires	115 745	1 595	-	-	115 745	1 595	-	1 595
Frais d'émission, nets des impôts de 20 \$	-	(27)	-	-	-	(27)	-	(27)
Rachat d'actions ordinaires	(3 401 676)	(33 754)	-	-	(3 401 676)	(33 754)	(13 919)	(47 673)
SOLDE AU 30 JUIN 2018	134 793 754	1 469 364	-	-	134 793 754	1 469 364	507 813	1 977 177

(1) Actions « Émission » désignent les actions ordinaires de catégorie A « Émission » et Actions « Échange » désignent les actions ordinaires de catégorie B « Échange »; collectivement appelées actions ordinaires.

(2) Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Tableaux individuels des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net de la période	93 500	77 940
Ajustements sans effet sur la trésorerie		
Pertes (gains) sur investissements	(87 212)	(74 304)
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements	(593)	(1 294)
Amortissement des immobilisations incorporelles	183	-
Impôts différés	257	746
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(360)	(279)
Variation des actifs et des passifs opérationnels		
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	(4 840)	2 692
Impôts sur le bénéfice à payer	(12 360)	-
Comptes débiteurs	586	(6 115)
Comptes créditeurs	1 457	(6 423)
Acquisition d'investissements à impact économique québécois	(83 936)	(105 718)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	45 452	78 558
Acquisition d'autres investissements	(425 570)	(525 232)
Produit de la cession d'autres investissements	501 918	601 743
	28 482	42 314
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 721)	(628)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	363	1 548
Rachat d'actions ordinaires	(50 616)	(47 673)
	(50 253)	(46 125)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(23 492)	(4 439)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	41 253	29 438
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	17 761	24 999
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	12 933	10 046
Dividendes et distributions reçus	10 537	7 818
Impôts sur les bénéfices recouverts (payés)	(16 562)	3 112

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Notes afférentes aux états financiers individuels

Note 1 – Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, Complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- Huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- Deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- Deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment, parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- L'administrateur Relations avec le Mouvement Desjardins nommé par les autres administrateurs.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$, ou l'avoir net, inférieur, ou égal à 50 M\$.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à quinze ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

Depuis l'année financière ayant débuté le 1^{er} janvier 2006 et au cours de chaque année financière subséquente, les investissements admissibles de CRCD, selon la définition donnée par la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de CRCD de l'année précédente. Depuis l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2016, ce pourcentage est progressivement augmenté de 1 % par année, pour atteindre 65 % pour les années financières commençant après le 31 décembre 2019.

De plus, une partie représentant au moins 35 % de ce pourcentage (de 60 % à 65 %) doit être investie dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi.

Si au terme d'un exercice, une de ces cibles n'est pas atteinte, CRCD aura une réduction de l'émission de capital autorisée pour la période de capitalisation suivant la fin de cet exercice.

Note 2 – Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les « états financiers ») conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de CRCD. Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 15 août 2019.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs ainsi que les impôts, qui sont évalués au coût amorti et au coût ainsi que les immobilisations incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût amorti.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon la Norme comptable internationale (IAS) 32, *Instruments financiers : Présentation*.

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers individuels sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de CRCD. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Le symbole M\$ est utilisé pour désigner les millions de dollars.

Note 3 – Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit CRCD sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont CRCD gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les modèles économiques établis par CRCD se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de CRCD se résument comme suit :

Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements et les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de gérer et d'évaluer la performance des investissements sur une base de la juste valeur.

L'encaisse et les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Les comptes créditeurs sont classés et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur tandis que les billets à payer et passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCD. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers et fonds d'actions de stratégie neutre au marché

Les participations en fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers et fonds d'actions de stratégie neutre au marché sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, telle qu'elle est établie par les fonds en date du bilan.

Caution

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCD relativement à une caution qu'il a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation sont utilisées afin d'estimer le montant de passif à constater.

Billet

Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois et est comptabilisé à la juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à recevoir en vertu de l'entente contractuelle sous-jacente à ce billet à recevoir à la date de présentation de l'information financière.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont liés à certains investissements à impact économique québécois et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

c) Immobilisations incorporelles

Le développement informatique est essentiellement composé des coûts relatifs au développement d'applications pouvant être utilisées à l'interne ou pour fournir des services aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminuées, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité déterminée selon la méthode et la durée suivante :

	Méthode	Durée
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	3 ans

L'amortissement des immobilisations incorporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. La méthode d'amortissement et leurs durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des immobilisations

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, un test de dépréciation annuel est effectué en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

e) Capital-actions

Les actions ordinaires de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD;
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle entente de rémunération est intervenue avec le Réseau des caisses Desjardins. Suite à cette nouvelle entente, les frais d'émission d'actions qui étaient calculés en fonction de la valeur des actions émises et présentés dans les états individuels des variations de l'actif net ont été abolis et des nouveaux frais de distribution ont été introduits. Ces nouveaux frais de distribution qui couvrent dorénavant l'ensemble des services conseils fournis aux actionnaires, sont présentés dans les charges aux états individuels du résultat global.

f) Constatation des produits

Intérêts

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux états individuels du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ».

Dividendes et distributions

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions ou encaissés.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds du portefeuille des autres investissements.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer ou un passif financier sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont payés et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du billet ou du passif financier et leur valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

g) Devise fonctionnelle et conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de CRCD, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états individuels du résultat global sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion des devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états individuels du résultat global. CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

h) Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états individuels du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états individuels des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

CRCD est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relativement aux gains (pertes) latents sur les investissements ni impôt différé relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

i) Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Note 4 – Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers individuels présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé dans les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF), CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuilles (CEP), formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, passe en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires. De plus, un comité d'audit et de gestion des risques surveille le risque de non-conformité aux règles d'évaluation de portefeuille. En cas de non-conformité, le CEP en serait informé.

Note 5 – Modifications comptables futures

Il n'y a aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'est pas encore en vigueur au 30 juin 2019 et qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de CRCD.

Note 6 – Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections auditées « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD, qui font partie intégrante des états financiers individuels audités.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant au lieu d'affaires de CRCO ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2019		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	256 223	137 876	394 099
Actions privilégiées	280 918	57 766	338 684
Parts de fonds	229 472	66 518	295 990
Prêts et avances	102 960	618	103 578
Billet ⁽¹⁾	2 111	298	2 409
Garantis			
Prêts et avances	12 401	(355)	12 046
	884 085	262 721	1 146 806

	Au 31 décembre 2018		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	259 388	119 218	378 606
Actions privilégiées	259 039	58 478	317 517
Parts de fonds	209 690	64 152	273 842
Prêts et avances	94 634	278	94 912
Billet ⁽¹⁾	1 787	(91)	1 696
Garantis			
Prêts et avances	13 720	(224)	13 496
	838 258	241 811	1 080 069

⁽¹⁾ Le 28 septembre 2017, CRCO s'est engagé à investir sous la forme d'un billet, un montant maximum de 5,0 M\$ dans le fonds Desjardins - Innovatech S.E.C. (DI) qui utilisera cette somme pour effectuer des investissements à impact économique québécois. Ce billet contient une clause selon laquelle le montant à recevoir par CRCO sera équivalent à la juste valeur de l'investissement effectué par DI. Le produit reçu par DI lors d'une disposition partielle ou complète de l'investissement sera entièrement remis à CRCO et viendra réduire du même montant le billet à recevoir.

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur en dollars canadiens de 41,1 M\$ (40,1 M\$ au 31 décembre 2018) et des investissements évalués en euros pour une juste valeur en dollars canadiens de 6,7 M\$ (5,4 M\$ au 31 décembre 2018).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 8,7 % (8,8 % au 31 décembre 2018). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période terminée le 30 juin 2019, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 4,9 M\$ (5,2 M\$ pour la période terminée le 30 juin 2018). La variation de la juste valeur des prêts et avances est principalement imputable aux changements du risque de crédit et, dans une moindre mesure, à l'évolution des taux exigés sur ces types de produits.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 3,7 années (2,8 années au 31 décembre 2018), et la juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins de un an est de 32,0 M\$ (19,0 M\$ au 31 décembre 2018).

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 30 juin 2019				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ \$	Engagement total \$
Manufacturier	472 381	83 388	555 769	1 700	557 469
Services	160 152	116 331	276 483	1 900	278 383
Innovations technologiques	19 969	(3 814)	16 155	400	16 555
Fonds	231 583	66 816	298 399	153 890	452 289
Total	884 085	262 721	1 146 806	157 890	1 304 696

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2018				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ \$	Engagement total \$
Manufacturier	473 564	63 683	537 247	2 648	539 895
Services	138 167	117 835	256 002	200	256 202
Innovations technologiques	15 050	(3 768)	11 282	-	11 282
Fonds	211 477	64 061	275 538	189 321	464 859
Total	838 258	241 811	1 080 069	192 169	1 272 238

⁽¹⁾ Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2019 (6 mois) \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 et après \$	Total \$
40 672	26 408	27 071	18 570	45 169	157 890

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Entreprises partenaires	8	218 447	9	224 056
Entités associées				
Entreprises partenaires	27	321 453	26	317 697
Fonds	10	274 907	10	254 324

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Les participations dans le capital-actions des entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 2 % et 45 % (9 % et 45 % au 31 décembre 2018) pour les entités associées. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception de deux filiales et une entité associée. Au cours des périodes terminées les 30 juin 2019 et 2018, CRCD n'a reçu aucun dividende significatif d'une filiale.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, les participations dans les fonds sont constituées de parts, et le pourcentage de détention varie entre 13 % et 95 %.

Note 8 – Autres investissements

Le Relevé des autres investissements non audité peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2019		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	272 064	7 507	279 571
Provinciales, municipales ou garanties	157 907	8 109	166 016
Institutions financières	85 011	3 744	88 755
Sociétés	64 920	3 326	68 246
	579 902	22 686	602 588
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	20 552	-	20 552
Contrats de change ⁽²⁾	-	114	114
Fonds d'actions canadiennes	65 498	8 466	73 964
Fonds d'actions mondiales	152 351	10 639	162 990
Fonds immobiliers	95 587	4 601	100 188
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	30 130	430	30 560
Total	944 020	46 936	990 956

	Au 31 décembre 2018		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	286 256	1 733	287 989
Provinciales, municipales ou garanties	219 669	1 814	221 483
Institutions financières	82 312	(55)	82 257
Sociétés	50 353	(127)	50 226
	638 590	3 365	641 955
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	51 166	-	51 166
Contrats de change ⁽²⁾	-	(67)	(67)
Fonds d'actions canadiennes	93 188	(2 992)	90 196
Fonds d'actions mondiales	151 930	(2 640)	149 290
Fonds immobiliers	93 326	3 102	96 428
Total	1 028 200	768	1 028 968

Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2019			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	6 363	46 443	527 096	579 902
Valeur nominale	6 360	46 621	537 554	590 535
Juste valeur	6 365	47 200	549 023	602 588
Taux moyen nominal ⁽³⁾	2,03 %	2,20 %	2,31 %	2,30 %
Taux moyen effectif	1,90 %	2,32 %	2,61 %	2,58 %

	Au 31 décembre 2018			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	3 561	30 337	604 692	638 590
Valeur nominale	3 560	30 599	614 673	648 832
Juste valeur	3 562	30 279	608 114	641 955
Taux moyen nominal ⁽³⁾	2,41 %	2,44 %	2,48 %	2,48 %
Taux moyen effectif	2,37 %	2,85 %	2,69 %	2,69 %

⁽¹⁾ Les instruments de marché monétaire sont composés de bons du Trésor, de papiers commerciaux, d'acceptations bancaires et de billets de dépôt au porteur au 30 juin 2019 comparativement à des bons du Trésor, des dépôts à terme, des papiers commerciaux et des acceptations bancaires au 31 décembre 2018.

⁽²⁾ Les contrats de change pour vendre un notionnel de 60,6 M\$ US (53,1 M\$ US au 31 décembre 2018) et un notionnel de 4,5 M€ (3,6 M€ au 31 décembre 2018) ont une échéance de trois mois.

⁽³⁾ La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères pour une juste valeur de 167,7 M\$ (137,4 M\$ au 31 décembre 2018).

Au 30 juin 2019, les autres investissements n'ont aucun fonds engagés mais non déboursés.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

	Au 30 juin 2019			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	6 748	15 246	1 124 812	1 146 806
Autres investissements	709 985	180 783	100 188	990 956
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	36 308	36 308
Total des actifs financiers	716 733	196 029	1 261 308	2 174 070
Passifs financiers	-	-	4 956	4 956

	Au 31 décembre 2018			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	331	18 070	1 061 668	1 080 069
Autres investissements	758 973	173 567	96 428	1 028 968
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	36 925	36 925
Total des actifs financiers	759 304	191 637	1 195 021	2 145 962
Passifs financiers	-	-	4 726	4 726

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il y a eu un transfert entre les niveaux durant la période de six mois terminée le 30 juin 2019 (un transfert au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018).

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019			
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2018	1 061 668	96 428	36 925	(4 726)
Gains (pertes) réalisés	6 366	-	1 543	(230)
Gains (pertes) non réalisés	17 468	1 499	-	-
Acquisitions/émissions	87 933	2 261	-	-
Cessions/remboursements	(48 623)	-	(2 160)	-
Juste valeur au 30 juin 2019	1 124 812	100 188	36 308	(4 956)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2019	14 911	1 499	-	-

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2018			
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2017	1 033 687	88 845	14 943	(23 413)
Gains (pertes) réalisés	24 850	-	3 246	(7 504)
Gains (pertes) non réalisés	54 593	1 446	-	7 270
Acquisitions/émissions	105 847	2 223	4 218	-
Cessions/remboursements	(104 495)	-	(1 228)	19 701
Juste valeur au 30 juin 2018	1 114 482	92 514	21 179	(3 946)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et les passifs financiers détenus au 30 juin 2018	76 345	1 446	-	-

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 30 juin 2019			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	47 957	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 7,3 % à 11,2 % (8,1 %)
Actions non participantes	198 161	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 4,0 % à 13,2 % (5,5 %)
Actions participantes majoritaires	181 299	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 9,0 % à 12,4 % (10,7 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 7,2 % à 26,9 % (11,9 %)
	37 147	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	194 616	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 7,9 % à 21,6 % (10,1 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 6,6 % à 44,9 % (15,9 %)
	91 057	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	59 510	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	16 666	Autres ⁽³⁾	-	-
Billet	2 409	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	295 990	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 124 812			
Autres investissements – Fonds immobiliers	100 188	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	36 308	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,5 % à 10,0 % (6,3 %)
Passifs financiers	(4 956)	Diverses	-	

Au 31 décembre 2018				
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	35 025	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,7 % à 16,0 % (9,0 %)
Actions non participantes	172 649	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 4,5 % à 13,0 % (6,1 %)
Actions participantes majoritaires	147 662	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,7 % à 12,5 % (9,3 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 7,9 % à 27,8 % (11,1 %)
	52 821	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	34 559	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	174 067	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 7,9 % à 21,6 % (11,1 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 6,6 % à 49,3 % (15,9 %)
	96 912	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	66 234	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	6 201	Autres ⁽³⁾	-	-
Billet	1 696	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	273 842	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 061 668			
Autres investissements – Fonds immobiliers	96 428	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissement à impact économique québécois	36 925	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,5 % à 9,0 % (5,7 %)
Passifs financiers	(4 726)	Diverses	-	

⁽¹⁾ En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

⁽²⁾ En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

⁽³⁾ Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

⁽⁴⁾ Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois effectué dans un fonds.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers individuels sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. CRCD juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulé entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

	Au 30 juin 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Actions participantes majoritaires	+/- 0,2 %	+/- 0,2 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,3 %

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 10 – Immobilisations incorporelles

	Développement informatique (\$)
Coût	
Au 31 décembre 2017	-
Acquisition	1 096
Au 31 décembre 2018	1 096
Acquisition	1 721
Au 30 juin 2019	2 817
Amortissement cumulé	
Au 31 décembre 2017	-
Amortissement	(73)
Au 31 décembre 2018	(73)
Amortissement	(183)
Au 30 juin 2019	(256)
Valeur nette comptable	
Au 30 juin 2019	2 561
Au 31 décembre 2018	1 023

Note 11 – Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	8 144	8 033
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	36 308	36 925
Autres	326	1 023
	44 778	45 981

La variation de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois n'est pas imputable aux changements du risque de crédit. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 32,6 M\$ (30,5 M\$ au 31 décembre 2018).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCO s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 25,5 M\$ (26,2 M\$ au 31 décembre 2018) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Encaisse	12 174	12 428
Instruments de marché monétaire	5 587	28 825
	17 761	41 253

Note 13 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont des montants que CRCD aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Au 30 juin 2019, CRCD détenait des passifs financiers d'une juste valeur de 5,0 M\$ qui sont liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (4,7 M\$ au 31 décembre 2018).

Le paiement des passifs financiers est directement lié à l'encaissement de sommes relatives à la cession de certains investissements à impact économique québécois. Étant donné que le moment de l'encaissement de ces sommes dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions, CRCD n'est pas en mesure de déterminer la période à laquelle il payera ses passifs financiers. Par contre, puisque le paiement de ceux-ci se fait généralement à la suite de l'encaissement des sommes, le risque de liquidité est faible.

Note 14 – Comptes créditeurs

	Au 30 juin 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 730	6 282
Montant à payer sur les acquisitions des autres investissements	1 119	-
Autres	2 742	37
	8 591	6 319

CRCD s'attend à payer les comptes créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 15 – Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 M\$ auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la FCDQ majoré de 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit. De plus, cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours du premier semestre de 2019 ni au cours de l'exercice 2018.

Note 16 – Capital-actions

Autorisé

CRCD est autorisé à émettre des actions ordinaires et des fractions d'actions ordinaires de catégorie A « Émission » et de catégorie B « Échange », sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi.

Malgré les dispositions de la Loi concernant la capitalisation de CRCD, le ministre des Finances du Québec, dans son Discours du budget prononcé le 27 mars 2018, a autorisé CRCD à recueillir un montant annuel maximal de 140 M\$ en actions de catégorie A « Émission » pour chacune des périodes de capitalisation s'échelonnant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021 comparativement à un montant annuel maximal de 135 M\$ pour les périodes de capitalisation du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2018.

Dans ce même budget, le ministre des Finances a également autorisé CRCD à procéder à l'échange des actions de catégorie A « Émission » détenues depuis au moins sept ans en actions de catégorie B « Échange » pour une valeur maximale annuelle de 100 M\$ pour chacune des périodes de capitalisation s'échelonnant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021.

Chaque période de capitalisation, a une durée de 12 mois et débute le 1^{er} mars de chaque année.

Émis

L'actif net de CRCD au 30 juin 2019 s'élève à 2 212,1 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	*Solde en M\$			Rachat possible à compter de
	Actions « Émission »	Actions « Échange »	Total	
2001 à 2012	1 139,1	-	1 139,1	Aujourd'hui
2013	206,9	-	206,9	2020
2014	83,9	-	83,9	2021
2015	197,7	-	197,7	2022
2016	166,5	-	166,5	2023
2017	156,5	-	156,5	2024
2018	152,7	108,8	261,5	2025
L'actif net	2 103,3	108,8	2 212,1	

* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2019.

Note 17 – Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 16.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Note 18 – Charges

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2019 \$	2018 \$
Autres frais d'exploitation		
Frais informatiques	1 468	1 295
Honoraires pour services professionnels	454	427
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	306	311
Honoraires d'audit	93	93
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	84	59
Marketing	238	114
Autres charges	109	52
	2 752	2 351
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire (registrariat)	1 114	880
Communication de l'information aux actionnaires	276	165
Frais de distribution	2 614	165
Frais informatiques	1 606	1 005
Autres charges	208	98
	5 818	2 313

Note 19 – Impôts sur le bénéfice

Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin			
	2019		2018	
	États individuels du résultat global \$	États individuels des variations de l'actif net \$	États individuels du résultat global \$	États individuels des variations de l'actif net \$
Exigibles (recouvrement)	(638)	-	(420)	(428)
Différés	257	-	746	408
	(381)	-	326	(20)

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2019 \$	2018 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,6 % (39,7% en 2018)	36 875	31 072
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements	(34 180)	(27 259)
Dividendes non imposables	(3 318)	(2 886)
Autres	242	(601)
	(381)	326

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Actif		
Impôts en main remboursables	24 858	26 477
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	6 459	-
	31 317	26 477
Passif		
Impôts différés – frais d'émission	2 363	2 902
Impôts différés – autres	(5 357)	(5 639)
Impôts sur le bénéfice à payer	-	(12 360)
	(2 994)	(15 097)

CRCD s'attend à recouvrer 9,0 M\$ (3,5 M\$ au 31 décembre 2018) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 20 – Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Gestion Desjardins Capital inc. (DC), son gestionnaire qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de DC et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion actuelle d'une durée de trois ans est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. En vertu de cette convention, les frais de gestion sont équivalant à un taux maximum de 1,75 % (1,95 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans certains fonds. DC et CRCD ont convenu que, pour un exercice donné, un ajustement pourrait également être apporté afin de permettre à CRCD de bénéficier d'économies d'échelle réalisées par DC liées à la croissance des actifs de CRCD ainsi qu'à l'augmentation, au cours des dernières années, du solde des actions de CRCD admissibles au rachat. Les honoraires de négociation provenant des entreprises en portefeuille sont gagnés par DC, et les frais de gestion que CRCD doit payer sont diminués d'un montant équivalent.
- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires. Cette convention est en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009 et se termine le 31 décembre 2020.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. Cette convention est en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Également, CRCD s'est engagé à verser, si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins des activités relatives à la distribution de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ, ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.
- CRCD a confié à Groupe Technologies Desjardins sa stratégie de développement des technologies de l'information (plan directeur TI), notamment avec l'évolution de son logiciel de gestion des investissements.

Transactions entre les parties liées de CRCD

Dans le cours normal de ses activités, CRCD a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2019			Au 31 décembre 2018		
	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
Bilans						
Actif						
Autres investissements	-	100	100	-	12 947	12 947
Immobilisations incorporelles	-	2 561	2 561	-	1 023	1 023
Comptes débiteurs	-	-	-	827	-	827
Encaisse	-	12 534	12 534	-	12 482	12 482
Passif						
Comptes créditeurs	2 713	4 158	6 871	-	4 859	4 859

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin					
	2019			2018		
	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
États du résultat global						
Produits						
Intérêts	-	6	6	-	66	66
Gains (pertes) sur investissements	-	2 993	2 993	-	3 484	3 484
Charges						
Frais de gestion	9 701	-	9 701	12 701	-	12 701
Autres frais d'exploitation	-	1 358	1 358	-	1 216	1 216
Services aux actionnaires	-	5 334	5 334	-	2 050	2 050
États des variations de l'actif net						
Frais d'émission	-	-	-	-	45	45

⁽¹⁾ Les autres parties liées comprennent la FCDQ ainsi que ses filiales, soit Valeurs mobilières Desjardins, Desjardins Capital de risque, S.E.C., Groupe Technologies Desjardins, Fiducie Desjardins et Desjardins Société de placement. Elles comprennent aussi le réseau des caisses Desjardins.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCD sont les membres du conseil d'administration. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 253 000 \$ (235 000 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2018).